

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

Nouveau coup dur pour l'autorité parentale en Suisse



David Clerc - Le vendredi 5 septembre 2025, les députés fribourgeois ont voté sur une motion visant à empêcher les dispenses pour les cours d'éducation sexuelle et les ateliers de sensibilisation face aux discriminations. Elle a été acceptée à 61 voix, contre 26 oppositions et 5 abstentions. Cette motion émane des députés vert Alexandre Berset et PLR **Savio Michellod**, et vient s'inscrire à l'opposé de la ligne prônée par le Conseil d'Etat qui était de laisser cette liberté aux parents. Rappelons tout de même que le *Centre européen pour le droit et la justice* (ECLJ) avait lancé une pétition internationale, il y a environ un mois, afin de défendre les droits des parents dans l'éducation sexuelle de leurs enfants.

Jeter l'opprobre sur les parents réfractaires

En plus d'entraver gravement la liberté des parents quant à l'éducation de leurs enfants, ainsi que de fragiliser la confiance envers les institutions, cette motion accuse ouvertement les parents dispensataires de ces cours d'être des abuseurs potentiels ! La motion stipule : « Une enquête révélait en 2020 qu'un français sur dix a été confronté à un inceste. Nous voyons également le risque que, parmi les familles dispensant leurs enfants de ces cours, se trouvent justement des familles dans lesquelles des dysfonctionnements, voire des abus, pourraient avoir lieu. »

La disproportion d'une telle mesure

Difficile de ne pas voir l'excessivité de cette mesure. Le ministre de la santé Philippe Demierre nous apprend que seul septante-sept dispenses ont été accordées lors de l'année scolaire 2024-

2025 et perçoit lui aussi cette mesure comme étant disproportionnée. « Les parents doivent pouvoir conserver la possibilité de mener une analyse personnalisée et spécifique des besoins de leurs enfants », a évoqué quant à lui le Conseil d'Etat.

Partialité révélatrice

Les Catholiques fribourgeois auront sans aucun doute pu remarquer un certain « deux poids deux mesures ». Effectivement, il y a une année deux députés PLR et PS, dont notre cher Savio Michellod mentionné plus haut, avaient proposé une motion qui demandait de faire sortir les cours hebdomadaires de catéchisme de la grille horaire de l'école obligatoire afin d'octroyer, je cite : « plus de flexibilité dans la planification » et précise « il n'y a aucune volonté anticléricale », nous voilà rassurés ! Fort heureusement, cette mesure avait été rejetée à une forte majorité.

Voilà où nous en sommes, le salut de l'âme de nos bambins passe en second plan, et à l'inverse nous rendons obligatoire une propagande sexuelle excessive visant à faire avaler à nos enfants toutes les dérives libérales. Nous savons très bien que ces cours ne sont en rien compatibles avec notre foi catholique et qu'il ne s'agit que d'une énième manière de rendre obsolètes les principes et les valeurs chrétiennes. Il est nécessaire, en ces temps tragiques de déchristianisation, d'être à l'écoute de nos enfants et de combattre à notre échelle ces idéologies mortifères qui gangrènent toutes les sphères de toute société, il en va du salut de nos âmes et de celles des générations futures ! —

Suisse-UE : Attendre quoi ?

Éric Bertinat – Le 1er octobre 2025, la *Neue Zürcher Zeitung* publiait une interview de la conseillère nationale UDC **Magdalena Martullo-Blocher**. Ses propos confirment une inquiétude largement partagée mais rarement formulée : selon elle, la Suisse s'intègre peu à peu dans l'ordre juridique européen, sans véritable résistance politique ni débat public.

Mme Martullo-Blocher accuse le Conseil fédéral de n'être plus qu'un simple « guichet d'enregistrement » des décisions venues de Bruxelles. À ses yeux, la démocratie directe suisse se vide de sa substance, tandis que le droit européen s'impose toujours davantage, par le biais des traités bilatéraux, des comités mixtes et de l'administration fédérale, sans même passer par le Parlement. Il faut donc parler, dit-elle, d'une véritable « colonisation juridique silencieuse ». La souveraineté nationale se dissout progressivement dans un ordre supranational que nul n'ose nommer.

L'urgence est totale, affirme-t-elle. Ce n'est pas en 2027 que tout se jouera, mais maintenant. Chaque loi que nous acceptons sans débat affaiblit un peu plus notre autodétermination. Mme Martullo-Blocher dénonce en outre le double langage du Conseil fédéral : à Bruxelles, il négocierait la soumission à l'ordre européen ; à Berne, il feindrait de défendre la démocratie en annonçant un référendum facultatif, qui exigerait la récolte de 50'000 signatures en cent jours — une procédure qu'elle juge illusoire. Elle rappelle enfin que deux conseillers fédéraux UDC, **Guy Parmelin** et **Albert Rösti**, siègent au sein de ce gouvernement qu'elle accuse de duplicité.

Le parti de Mme Martullo-Blocher poursuit sa campagne contre les accords Suisse-UE, aux côtés des associations *Souveraineté Suisse*, *Pro Suisse*, le *Mouvement Fédératif Romand* et *Les Amis de la Constitution*. Le 20 octobre dernier, le groupe UDC des élus nationaux a tenu une conférence de presse. Après avoir étudié le paquet de traités avec l'Union européenne, quelque 2 207 pages dans sa version française, il a conclu qu'il s'agissait d'un véritable traité d'adhésion, susceptible de bouleverser notre système étatique éprouvé et de détruire le modèle de réussite helvétique. Il faut donc, selon le parti, le rejeter sans hésitation.

Les autres formations politiques semblent pour leur part acquiescer à la signature du traité, soutenues en cela par les syndicats. Le PLR, d'abord hésitant, a finalement accepté l'idée d'une coopération renforcée avec l'Union européenne, notamment sous la pression des milieux économiques.

Trois scénarios se dessinent

Le premier consisterait à **continuer d'attendre**. L'UDC pourrait choisir de respecter la collégialité gouvernementale, selon laquelle les décisions du Conseil fédéral sont défendues collectivement, même si certains



membres y sont opposés. Mais une telle attitude reviendrait à suivre passivement l'agenda du gouvernement, qui prévoit, jusqu'au 31 octobre 2025, une période de consultation, puis en novembre la signature du volet « programmes UE » (recherche, formation, etc.), avant la signature des autres accords en 2026, leur examen par le Parlement et, peut-être, un référendum facultatif.

Le second scénario serait de **rompre la collégialité**. Face à ce qu'elle qualifie d'« urgence totale », l'UDC pourrait provoquer un électrochoc politique, par une déclaration publique ou un geste fort destiné à alerter l'opinion sur la gravité de la situation. Les conseillers fédéraux UDC ne sont pas élus pour se taire. La collégialité peut avoir sa vertu dans les affaires ordinaires, mais sur un dossier aussi essentiel que celui de la souveraineté nationale, doivent-ils vraiment se soumettre au silence ? N'ont-ils pas été élus pour représenter les positions de leur parti ?

Enfin, le troisième scénario consisterait à **quitter le Conseil fédéral**. L'UDC, seule formation à refuser clairement l'alignement européen, basculerait alors dans l'opposition. « Cet accord d'adhésion à l'UE reviendrait à abandonner la Suisse », a récemment déclaré Thomas Aeschi, conseiller national et chef du groupe parlementaire UDC. Contrairement à 1992, lors du vote sur l'Espace économique européen (EEE), il ne s'agit plus aujourd'hui d'un projet soumis au peuple, mais d'un processus déjà engagé, presque invisible, d'intégration juridique dans l'Union. Dire que les droits populaires seraient préservés relève, selon Mme Martullo-Blocher, de la pure moquerie. Ce pas vers l'Europe conduirait en outre à un rapprochement inévitable avec l'OTAN et, par là même, à la perte de notre indépendance, ou de ce qu'il en reste.

Quel que soit le scénario retenu, la campagne politique s'annonce difficile. Pour l'UDC, l'enjeu est capital : c'est l'avenir même de la Suisse, son indépendance, sa neutralité et sa démocratie directe qui sont en cause. Les partisans de l'Europe, eux, chercheront à minimiser la portée du vote, à le présenter comme une simple question de bon voisinage ou d'opportunité commerciale. Mais pour Magdalena Martullo-Blocher, l'heure n'est plus aux débats feutrés ni aux compromis consensuels dont la Suisse a le secret. Il s'agit, selon elle, de sauvegarder la souveraineté et la démocratie directes suisses avant qu'il ne soit trop tard. Ce vote ne sera pas une votation comme les autres. Reste à savoir si la campagne, elle, le sera. —

Le saint Rosaire : arme des humbles



Nicolas Moulin – Nous avons récemment célébré la fête de Notre Dame du saint Rosaire, instituée pour honorer la récitation du rosaire ainsi que pour commémorer la victoire des armées catholiques à Lépante. Il est certainement judicieux en ce mois d'octobre d'entreprendre quelques réflexions au sujet de la récitation du chapelet qui mit en déroute les armées musulmanes. Cette arme si simple en apparence, utilisée tant de fois dans la guerre inaugurée par la rébellion de Satan, est d'une efficacité redoutable. A l'heure où l'islam et bien d'autres maux ravagent nos sociétés et détournent les âmes de leur Créateur, il serait bienfaisant de l'utiliser pour à nouveau voir flotter les étendards du Christ Roi. Voyons donc comment utiliser ce remède auquel notre mère céleste apporte une si grande importance.

Tout d'abord, le rosaire est composé du Pater, de l'Ave et du Gloria. Si l'on ajoute le Credo du début cela porte à 4 le nombre de prières composant notre arme spirituelle. Voilà déjà une première signature de la Providence : la simplicité. Ce côté répétitif et même enfantin du chapelet est une introduction à la simplicité de Dieu, ce qui peut s'avérer rebutant pour certaines âmes. Dépoussiérons peut-être l'histoire de Naaman le Syrien

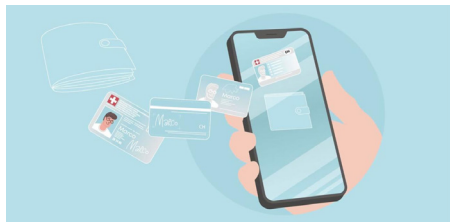
pour comprendre ce phénomène. C'est au chapitre cinquième du deuxième livre des Rois que ce trouve le récit de la guérison de Naaman qui était lépreux. Cherchant à se faire délivrer de son mal, il sollicite Élisée, le prophète d'Israël en ce temps. Ce dernier se contente de lui envoyer un serviteur avec l'ordre suivant : « Va, et lave-toi sept fois dans le Jourdain » (5,10). Et voici que Naaman se met en colère face à la simplicité de ce remède. Espérant en effet une formule et un acte spectaculaire du prophète, il refuse tout d'abord de s'exécuter avant que ses serviteurs ne l'incitent à obéir. « Si le prophète t'avait demandé quelque chose de difficile, ne l'aurais-tu pas fait ? Combien plus dois-tu lui obéir, quand il t'a dit : Lave-toi, et tu seras pur » (5,13). Le chef de guerre alla donc se tremper dans les eaux pour en ressortir guéri.

C'est donc par la simplicité que Dieu veut agir et faire de grandes choses parmi nous. Mais cela ne va pas sans nécessiter une disposition essentielle de notre part : l'humilité. En effet, si le chef syrien avait trop de superbe, il aurait persévéré dans son incrédulité orgueilleuse et s'en serait retourné aussi malade qu'à l'aller. Le miracle devait s'opérer par un acte simple. Naaman ne devait qu'être assez humble pour croire. En ef-

fet, « l'humilité consiste surtout à se soumettre à la vérité » (IIa IIae, q.161, a.6 ad 3) nous enseigne Saint Thomas d'Aquin. Cette vertu nous fait reconnaître ce que nous sommes face à la Vérité. Elle nous dispose donc à croire entre autres en la toute-puissance de Dieu.

La récitation quotidienne du chapelet ressemble passablement à la purification simplissime ordonnée par Elisée. Que c'est simple et apparemment ridicule mais que c'est efficace ! Si efficace que saint Louis Grignon de Montfort n'hésite pas à affirmer que nul ne se damnera s'il persévère dans la récitation du chapelet. Mais pour que l'efficacité du remède soit complète, l'humilité est nécessaire. L'humilité nous fait croire contre toute apparence que Dieu opère des merveilles par ces simples moyens. Ainsi donc, confronter la simplicité du chapelet aux déploiements des forces sataniques tout en croyant notre victoire certaine requiert une sage humilité. Alors mettons-nous à l'école de la simplicité du plan de Dieu et apprenons de Celui qui est doux et humble de cœur qu'Il est tout-puissant. Et puisque nous pouvons tout en Celui qui nous fortifie, chérissons cette humilité qui nous permet l'usage de la force divine. —

e-ID : entre promesse de facilité et perte d'identité



Lena Rey - Acceptée de justesse par 50,4 % des votants, l'identité numérique suisse se présente comme un outil facultatif et moderne destiné à nous simplifier la vie. Mais derrière cette façade se cachent à la fois des conflits d'intérêts financiers et une question beaucoup plus profonde: que devient notre humanité quand l'échange direct est remplacé par le tout numérique ?

On nous rassure en disant que l'e-ID sera «facultative». Mais souvenons-nous du billet de train papier. Alors qu'au moment du développement de l'application pour l'achat des titres de transport, on nous avait promis que le papier serait maintenu, on apprend maintenant qu'il est déjà voué à disparaître. Souvenons-nous également du pass Covid, facultatif en théorie, mais indispensable pour voyager, aller au restaurant, et même travailler. La pente est connue : ce qui commence comme une option devient vite une obligation.

Au-delà des failles de sécurité potentielles, la question est moins

technique que spirituelle. Car derrière les logiciels et les algorithmes, c'est un modèle d'homme qui s'impose : un être réduit à un code, à une identité vérifiable, à une clé d'accès aux services publics et sociaux. En ce sens, réduire l'«identité» à une e-ID n'est pas neutre : c'est passer d'un mot qui, depuis son origine latine (identitas), exprimait la fidélité de l'être à lui-même, à un simple identifiant impersonnel. La personne n'est plus accueillie dans sa chair et sa parole, mais filtrée, validée. Le risque est de basculer vers un monde où la liberté n'existe que pour ceux qui montrent patte blanche numérique.

Le danger n'est pas seulement celui d'une surveillance politique, à la manière du crédit social chinois. Il est plus intime - celui d'une perte progressive de notre humanité. Car qu'est-ce qui fait de nous des hommes et des femmes, sinon la capacité de nous rencontrer et de dialoguer sans écran comme intermédiaire ? Si chaque relation passe désormais par un identifiant numérique, alors c'est l'âme de notre société qui s'étiole. La technologie doit servir la personne, et non l'inverse. Or, on constate de plus en plus que ces outils effacent le lien et creusent

l'isolement. Même si elle semble futuriste, dystopique et folle, il ne faut perdre de vue la tentation transhumaniste qui pointe derrière l'e-ID : croire que l'homme peut s'augmenter en se numérisant, alors qu'il se réduit en vérité.

À cela s'ajoute une dimension scandaleuse. Le mandat pour la brique technique de l'e-ID a été attribué à *ELCA*, entreprise déjà controversée pour avoir racheté *Serafe* (collectrice de la redevance audiovisuelle), avoir engrangé des millions de dividendes et obtenu divers mandats publics sensibles, jusqu'au suivi de la vaccination Covid. On retrouve la même société au cœur d'un projet qui touche cette fois à l'identité de chaque citoyen. Et comme si cela ne suffisait pas, *Swisscom* - détenue majoritairement par la Confédération - a versé de l'argent à la campagne du «oui», brouillant dangereusement la frontière entre neutralité publique et intérêts privés.

Mais au-delà des chiffres et des magouilles, c'est une autre question qui doit nous alerter : «À quoi sert-il à l'homme de gagner le monde, s'il vient à perdre son âme?». À l'heure où le tout numérique devient la seule norme, cette parole de l'Évangile sonne comme un avertissement. —

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

*Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)
D'avance, nous vous remercions*

www.perspectivecatholique.ch